

Dossier de demande de création d'un Diplôme d'Université

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « [notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU](#) ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant :
dfoip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 :
Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des

examens ou des concours.

Cadrage de l'UL : Le diplôme d'université est un diplôme librement créé par un établissement d'enseignement supérieur, conformément à l'article L.613.2 du code de l'éducation. Il peut également s'appeler Diplôme d'établissement. Il ne fait pas partie du système LMD et ne confère aucun grade universitaire à son titulaire.

Des crédits du système européen peuvent lui être associés mais ces crédits ne confèrent aucune équivalence ou admission à un diplôme national.

Les droits d'inscription sont fixés par l'établissement. Des droits de formation peuvent être ajoutés aux droits d'inscription.

Le DU est créé sur décision du CA après avis du CF. Les modalités de contrôle des connaissances doivent être validées selon le même circuit que pour les diplômes nationaux. La composition du jury d'admission et validation fait l'objet d'un arrêté annuel.

L'ensemble du dossier doit être transmis à la DFOIP (dfoip-creation-du@univ-lorraine.fr) en vue de son étude avant présentation dans les instances de l'UL.

Circuit de

INTITULE DU DIPLOME : Oncologie à l'usage des Pharmaciens d'Officine

validation :

1/ Information préalable en G9

2/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

3/ Date de passage au Conseil de collegium :

4/ Date de passage au Conseil de la Formation¹ :

12/10/2021

¹ Calendrier sur l'ENT- Vie Institutionnelle- Calendriers des conseils centraux

5/ Date de validation au Conseil d'Administration :

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :

Janvier 2022

Composante(s) assurant la responsabilité
pédagogique de la formation :

Faculté de Pharmacie

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Alexandre Harlé

Qualité :

PU-PH Pharmacien Biologiste

Téléphone :

03 83 65 61 19

E-mail :

Alexandre.harle@univ-lorraine.fr

Composante de rattachement :

Faculté de Pharmacie

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :

Faculté de Pharmacie

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) :
- Nom du co-responsable :

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Ce diplôme Universitaire répond aux besoins de formation des professionnels de santé, notamment des Pharmaciens d'Officine dans le domaine de la cancérologie.

Les objectifs sont :

- L'acquisition des connaissances théoriques et pratiques sur les médicaments anticancéreux disponibles à l'officine
- Connaître les stratégies thérapeutiques par pathologie cancéreuse
- Mieux appréhender la prise en charge à l'officine des patients atteints de cancer, aussi bien au niveau médicamenteux que sur les aspects socio-esthétiques et les soins de support.
- Se préparer à l'entretien pharmaceutique destiné aux patients atteints de cancer avec notamment comme objectifs : rendre le patient autonome et acteur de son traitement, limiter la perte de repères de ces patients, favoriser le suivi, le bon usage et l'observance des anticancéreux oraux, informer le patient et obtenir l'adhésion à son traitement, l'aider dans la gestion des traitements, prévenir les effets indésirables, assurer une prise en soins coordonnée du patient.

III. PUBLICS VISES

a. Type de public :

Pharmaciens officinaux ou étudiants non thésés se destinant à la pharmacie d'officine
Étudiants de 6e année ayant validé leur année universitaire
Autres profils sur examen du dossier de candidature

b. Pré-requis et niveau d'entrée requis :

Bac+5 et plus, Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie validé ou en cours, Autres après examen du dossier de candidature

IV. OPPORTUNITE DE LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE**a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques**

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

Les cancers sont la première cause de mortalité en France. D'après l'INCa, près de 382 000 cas ont été estimés en 2018 et on considère que près d'un patient sur deux guérit de son cancer.

Historiquement, la prise en soins du cancer repose sur la chirurgie, la radiothérapie et les chimiothérapies cytotoxiques très pourvoyeuses d'effets indésirables. Les chimiothérapies par voie intraveineuse sont administrées sur une durée courte à l'hôpital, par cycles.

Ces dernières années, l'avancée de la recherche dans la connaissance des cancers a permis le développement de molécules ciblant les mécanismes de fonctionnement des cellules cancéreuses : les thérapies ciblées, véritable changement de paradigme dans la prise en soins des patients atteints de cancer. En effet, ces traitements sont généralement pris au long cours jusqu'à la progression de la maladie ou l'apparition d'une intolérance.

En 2015, 25 % des traitements du cancer sont des thérapies ciblées et entre 2012 et 2015, 60% des autorisations de mise sur le marché pour des traitements du cancer ont été octroyées à des thérapies ciblées. Plus de 75 % de ces thérapies sont des traitements per os. L'essor des anticancéreux per os est considérable, puisqu'aujourd'hui :

- 40 % sont des thérapies ciblées ;
- 37 % des chimiothérapies conventionnelles
- 18 % de l'hormonothérapie.

Ce diplôme permettra de répondre aux besoins de formation des pharmaciens d'officine, notamment pour la prise en charge des patients atteints de cancer, dans le cadre d'entretiens pharmaceutiques décrits dans l'avenant n°21 à la convention nationale pharmaceutique publié au JO du 30 Septembre 2020. Le pharmacien d'officine doit notamment lors de ces entretiens : rendre le patient autonome et acteur de son traitement, limiter la perte de repères de ces patients, favoriser le suivi, le bon usage et l'observance des anticancéreux oraux, informer le patient et obtenir l'adhésion à son traitement, l'aider dans la gestion des traitements, prévenir les effets indésirables, assurer une prise en soins coordonnée du patient.

Cette formation répond donc à un nouveau besoin des pharmaciens officinaux. Les enseignements actuels du cycle classique de formation ne permettent pas aujourd'hui d'appréhender tous les aspects de l'entretien pharmaceutique spécifique au suivi des patients atteints de cancer, et les pharmaciens exerçant depuis plusieurs années n'ont pas eu l'opportunité de recevoir de formation spécifique, les molécules disponibles actuellement en ville pour traiter les patients atteints de cancer étant disponibles depuis moins de 5 ans dans leur grande majorité.

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

Un DU d'oncologie existe à la faculté de Pharmacie de Nancy, plutôt orienté vers la pharmacie hospitalière, avec notamment des modules complets destinés à la fabrication en Pharmacie à Usage Intérieur des chimiothérapies. Ce DU « Oncologie à l'usage des Pharmaciens d'Officine » se distingue du DU d'oncologie existant par son orientation vers la pharmacie de ville, la préparation à la prise en charge des patients à l'officine lors d'entretiens pharmaceutiques, l'organisation ville/hôpital/ville et des soins de support.

D'autres DU d'oncologie destinés aux pharmaciens existent dans la région Grand-Est ou en France. En particulier, le DU « Prise en charge et accompagnement du patient cancéreux à l'officine » de la faculté de Pharmacie de Strasbourg se rapproche de la formation que nous souhaitons créer. Notre formation se distingue par le format, avec des enseignements théoriques pré-enregistrés consultables à distance et à n'importe quelle heure, et des séances de TD ou de TP pour la restitution et l'application des connaissances sous forme de jeux de rôle dans le cadre de la plateforme Offi'Sim de la Faculté de Nancy. Ce format permettra aux pharmaciens de suivre la formation plus facilement sans désorganiser leur journée de travail ou d'avoir à s'absenter trop longtemps de leur officine.

V. PARTENARIATS ENGAGES

- *Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?*
- *Quelle est la nature de la collaboration ?*

Des partenariats externes sont envisagés, notamment avec le réseau de cancérologie Grand-Est (NEON), la ligue contre le cancer, des associations de patients, l'Institut de Cancérologie de Lorraine et des pharmaciens d'officine.

Le réseau NEON permettra la diffusion et la promotion du DU et fournira les référentiels de prise en charge des patients atteints de cancer aux participants. Des séminaires de discussions avec des associations de patients seront organisés de manière à compléter la vision médicale du cancer acquise par les pharmaciens par une vision de non-professionnels de santé, à savoir des survivants du cancer, permettant ainsi d'aborder la gestion humaine de la maladie. Enfin, la collaboration avec l'Institut de Cancérologie de Lorraine et des pharmaciens d'officine, permettra de proposer aux participants des interventions pédagogiques pertinentes par des professionnels de terrain prenant en charge quotidiennement des patients atteints de cancer.

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires
Pharmacie d'officine, prise en charge des patients atteints de cancer

b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>(Situations de travail et activités exercées)</i>

Ce DU s'adresse essentiellement aux Pharmaciens d'officines qui prennent en charge des patients atteints de cancer dans le cadre d'entretiens pharmaceutiques et de leur suivi.

REFERENTIEL DE COMPETENCES
(Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)

- 1 - Identifier les médicaments anticancéreux disponibles à l'officine et leur rôle dans la prise en charge du cancer.
- 2 - Contribuer à l'organisation des soins dédiés aux patients atteints de cancer
- 3 - Participer au réseau ville-hôpital-ville dans la prise en charge des patients atteints de cancer
- 4 - Contribuer à la bonne prise en charge à l'officine des patients atteints de cancer, aussi bien au niveau médicamenteux que sur les aspects socio-esthétiques et les soins de support.
- 5 - Mener un entretien pharmaceutique destiné aux patients atteints de cancer
- 6 - Rendre le patient atteint de cancer autonome et acteur de son traitement

VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU :

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. MAQUETTE DE LA FORMATION

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
UE1	Bases et rappels	1	Nb h CM : 8 Nb h TD : 2 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 14
UE2	Prise en charge des patients atteints de cancer et médicaments disponibles à l'officine	4, 5, 6	Nb h CM : 10 Nb h TD : 7 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 22
UE3	Réseau ville/hôpital/ville	2, 3	Nb h CM : 20 Nb h TD : 0 Nb h TP : 21 Nb h éq TD : 51
UE 4	Soins de support	4, 5	Nb h CM : 14 Nb h TD : 7 Nb h TP : 0 Nb h éq TD : 28

		Total	Nb h CM : 52 Nb h TD : 16 Nb h TP : 21 Nb h éq TD : 115
--	--	--------------	--

MODALITES D'EVALUATION

MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compe nsation Oui/No n	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
						1 (ou unique)	2	
UE 1	Bases et rappels		1, 2, 3	1	Oui	1		Examen écrit et mise en situation (oral). Les candidats seront évalués sur leurs connaissances théoriques lors de l'écrit, et de leur aptitude à mener un entretien pharmaceutique adapté lors de l'oral. Sera en particulier évaluée lors de l'oral l'aptitude du candidat à proposer une prise en charge adaptée au patient. L'écrit et l'oral compteront pour le même coefficient.
UE 2	Prise en charge des patients atteints de cancer et médicaments disponibles à l'officine		4, 5, 6	1	Oui	1		
UE 3	Réseau ville/hôpital/ville		3, 4	1	Oui	1		
UE 4	Soins de support		5, 6	1	Oui	1		

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des conditions d'assiduité - En cas de non validation, les modalités de seconde session sont identiques à la première session
--

IX. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
PU-PH, Pharmacien Biologiste	HARLÉ Alexandre
PU-PH, Pharmacien Biologiste	MERLIN Jean-Louis
PAST, Pharmacien d'officine	GRAVOULET Julien
PH, Pharmacien Hospitalier	VALLANCE Catherine
PU-PH, Pharmacien Hospitalier	DEMORE Béatrice
MC, Pharmacien Pharmacologie	PERRIN-SARRADO Caroline

X. EQUIPE DE FORMATION

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
Harlé Alexandre	PU-PH, Pharmacien Biologiste	Faculté de Pharmacie, Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 1, 2, 3	1, 2, 3, 4
MERLIN Jean-Louis	PU-PH, Pharmacien Biologiste	Faculté de Pharmacie, Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 1, 2, 3	
DEMORÉ Béatrice	PU-PH, Pharmacien Hospitalier	Faculté de Pharmacie, CHRU de Nancy	UE 1, 2	
GILSON Pauline	AHU, Pharmacien Biologiste	Faculté de Pharmacie, Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 1, 2, 3	
NOIREZ Véronique	PH, Pharmacien Hospitalier	CHR de Metz	UE 1, 2, 3	
PERRIN-SARRADO Caroline	MC, Pharmacologie	Faculté de Pharmacie	UE 1, 2	
VALLANCE Catherine	PH, Pharmacien Hospitalier	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 3	
GRAVOULET Julien	PAST, Pharmacien d'officine	Faculté de Pharmacie	UE 2, 3	
GEOFFROIS Lionnel	PH, Médecin Oncologue	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 1	
LAMBERT Aurélien	PH, Médecin Oncologue	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 1	
GAVOILLE Céline	PH, Médecin Oncologue	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 1	
DHYEVRE Marion	Pharmacien d'officine, maintien à domicile	Entreprise privée	UE 3, 4	
ADAM Virginie	Psychologue	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 4	
ETIENNE Rémy	Infirmier, Soins palliatifs	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 4	

DESCLE Véronique	Esthéticienne	Institut de Cancérologie de Lorraine	UE 4	
---------------------	---------------	--	------	--

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 40 %
Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 60 %

XI. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

XII. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...

Fiche identique pour chaque UE.

Une évaluation à chaud est réalisée immédiatement à la fin de chaque UE, puis à froid, à la fin de la formation.

Questions évaluant les enseignements permettant de répondre aux points suivants :

1/ Qualité des enseignements

2/ Qualité des intervenants

3/ Adéquation entre les attentes et les informations obtenues

Questions évaluant l'intérêt de la formation pour la pratique professionnelle :

1/ Les éléments apportés sont transposables dans la pratique professionnelle de manière immédiate ou à court ou moyen termes

2/ La formation permet une amélioration de la pratique professionnelle

3/ L'objectif concernant la prise en charge des patients atteints de cancer sont atteints

4/ Les outils d'information permettant une bonne prise en charge des patients sont directement transposables à la pratique professionnelle

XIII. DETERMINATION DU COÛT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

L'annexe 2 permet de déterminer le coût de la formation et ensuite, par simulations, de définir le tarif de la formation et le seuil d'ouverture (le tarif de la formation est déterminé sur la base du coût de la formation par apprenant, auquel on ajoute une marge).

Le tarif du diplôme d'université est unique, quel que soit le public visé. Un tarif différent peut être envisagé si les prestations sont différentes selon les publics visés (à justifier alors).

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé :

1800 €

Seuil d'ouverture proposé :

16
stagiaires/étudiants

Joindre l'annexe 2 dûment complétée

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.